

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Air et santé »

Date de réunion : 12/05/2022 à 17h30

Lieu : Salle polyvalente, Fos-sur-Mer

Rédacteur du CR : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Suite au débat public sur la liaison Fos-Salon (LFS) organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) entre septembre 2020 et janvier 2021, et à la décision ministérielle de poursuite du projet du 29 juin 2021, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, maître d'ouvrage du projet, engage une nouvelle phase de travail de définition du projet routier.

Cette nouvelle phase comprend des études et une concertation continue avec le public et les différents acteurs du territoire et le public. Elle doit permettre de confirmer et d'ajuster le phasage prévisionnel du projet, de définir ses conditions de mise en œuvre et, *in fine*, de retenir une variante préférentielle.

La concertation continue se déroulera en 3 séquences avec pour objectifs de :

- **Recueillir les contributions** des participants pour élaborer un projet approprié ;
- **Partager les connaissances** des acteurs de terrain et des études techniques ;
- **Informers les parties prenantes** de l'avancement du processus et du projet.

La première séquence a démarré en mars 2022 avec les groupes de travail géographiques constitués essentiellement d'institutionnels, et se poursuit jusqu'à l'été 2022 avec les réunions de travail thématiques ouvertes au grand public.

Ces groupes de travail se réuniront à trois reprises courant 2022 dans le but de :

- **Séance n°1** (avril-juin 2022) : Partager les connaissances sur la situation territoriale, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.
- **Séance n°2** (été 2022) : Faire un point d'avancement de l'état initial, du diagnostic et partager les orientations de tracé et d'aménagement ;
- **Séance n°3** (Automne 2022) : Contribuer à l'évaluation partagée des variantes d'aménagement (en vue de la comparaison des variantes et du choix de la variante préférentielle).

Le 12 mai 2022, la DREAL a organisé à Fos-sur-Mer un groupe de travail sur la thématique « Air et santé ». Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges et contributions de ce groupe.

NB : Le support de présentation est joint au présent document et disponible sur le site internet du projet : <https://www.liaison-fos-salon.com>.

2. DEROULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail s'est déroulé en 5 temps :

1. Introduction et recueil des attentes des participants ;
2. Rappels généraux sur le projet avec :
 - Contenu de la décision ministérielle du 29 juin 2021 ;
 - Calendrier du projet ;
 - Objectifs, le dispositif et le calendrier de la concertation continue ;
3. Présentation sur la « qualité de l'air » du territoire avec :
 - Éléments de diagnostic d'AtmoSud réalisés lors du débat public ;
 - Perspectives d'évolution des émissions de polluants liés au trafic routier sur le territoire ;
 - Méthodologie des études d'opportunité de phase 2 ;
4. Présentation de la thématique acoustique :
 - Éléments de diagnostic acoustique déjà réalisé (études O1) ;
 - Méthodologie des études d'opportunité de phase 2 (EO2) ;
5. Suites et clôture de la réunion.

3. ATTENTES DU GROUPE DE TRAVAIL

Lors de leur inscription, les participants ont pu exprimer leurs attentes concernant cette première réunion du groupe de travail « Air et santé » :

- Apporter ses compétences au projet Fos-Salon particulièrement attendu par les habitants de l'Ouest de l'étang de Berre ;
- Identifier les apports et les articulations dans le cadre de l'élaboration du SCoT Métropolitain ;
- Montrer la transparence et la disponibilité des données ;
- Suivre la démarche de concertation initiée ;
- Aborder les nuisances routières : bruit, pollution, particules fines ;
- Faire entendre la voix du public

4. RAPPELS INTRODUCTIFS

La DREAL PACA rappelle (diapositives 8 à 15 du support de présentation) :

- Le contenu de la décision ministérielle du 29 juin 2021 ;
- Le tracé retenu par la décision ministérielle ;
- Le calendrier du projet ;
- Les objectifs, le dispositif et le calendrier et de la concertation continue

Des demandes de précisions de la part des participants ont porté sur :

4.1. Les variantes d'aménagement du projet

Les participants s'interrogent sur :

- La dénomination des variantes 2 et 3 et non 1 et 2 de la section Sud :
 - La DREAL PACA précise que pour assurer la traçabilité du projet les variantes retenues dans la décision ministérielle portent le même nom qu'elles avaient lors du débat public où était présenté 3 variantes.

Les participants ont formulé :

- Le souhait de pouvoir disposer de l'ensemble des éléments qui seront produits lors des études afin de pouvoir procéder au choix des variantes de façon éclairé.
- Le besoin de prioriser la santé des fosséens avant les enjeux de environnementaux.

4.1.1. Variante n°1

Les participants ont exprimé :

- Le souhait que cette variante soit représentée sur les supports de présentation ;
- La mise en œuvre moins couteuse et plus rapide de cette variante ;
 - La DREAL précise que la Décision Ministérielle du 29 juin 2021 a écarté cette variante d'aménagement suite au débat public. En effet, l'abandon s'inscrit dans le cadre de la démarche « Eviter Réduire Compenser » et représente l'évitement de la variante de plus grand impact écologique. Revenir sur ce choix pourrait induire le risque de remettre en question l'opportunité du projet, en tout état de cause, un risque de fragilité lors de la phase d'enquête publique.
- Le manque de consultation du public lors du débat public ayant conduit à l'écartement de cette variante ;
- La possibilité que cette variante ait été écartée avant même le débat public ;
 - La DREAL précise que cette variante a été écartée en raison du projet d'extension de la réserve naturelle régionale du Coussoul de Crau. Les milieux naturels qui étaient impactés par la variante n°1 auraient été difficilement compensables.

4.1.2. Variante n°2

Les participants ont exprimé le fait que cette variante d'aménagement limite la possibilité d'extension urbaine de la commune de Fos-sur-Mer.

4.1.3. Variante n°3

Les participants ont soulevé :

- **La proximité des habitations avec cette variante** qui ne répond pas par ailleurs aux objectifs du projet et à la préservation de la qualité de vie des fosséens.
- La congestion de cet axe routier aux heures de pointe.

4.1.4. Contournement de Fos par les voies portuaires

Les participants ont exprimé que la réalisation de la variante de contournement de Fos par les voies portuaires couperait l'accès à la mer des fosséens.

4.2. Le dispositif de concertation et de gouvernance

Les participants ont exprimé :

- Des demandes de précisions concernant le **processus de décision** sur le choix des variantes qui seront retenues :
 - La DREAL précise qu'il reviendra aux élus, membres du comité des élus, de choisir les variantes qui auront été partagées en concertation et fait l'objet d'une analyse multicritères.
 - La DREAL attire l'attention sur l'importance que cette variante réponde au mieux à l'ensemble des critères analysés dans la mesure où cette dernière sera ensuite soumise à la Déclaration d'Utilité Publique et à autorisation environnementale.
- Des demandes de précisions concernant le **rôle du Conseil National de Protection de la Nature¹** :
 - La DREAL indique que le projet fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique pour être réalisé. Dans le cadre de cette déclaration d'utilité publique, l'intérêt public majeur du projet devra être démontré. Le projet sera ensuite soumis à autorisation environnementale pour justifier du caractère compensable des impacts du projet, c'est dans ce cadre que le CNPN sera sollicité pour un avis sur les impacts sur les espèces protégées.
- Le souhait que les **variantes d'aménagement du projet puissent être débattues avant la 3^{ème} séquence de groupe de travail** et que les études soient suffisamment avancées pour pouvoir comparer les variantes entre elles.
 - La DREAL précise qu'un point d'avancement sur les orientations du tracé sera fait lors de la 2^{ème} séquence des groupes de travail.

5. QUALITÉ DE L'AIR

La DREAL présente (diapositives 17 à 32 du support de présentation) :

- Le diagnostic sur la qualité de l'air sur le territoire (réalisé par Atmosud)
 - Ces éléments sont téléchargeables sur le site internet du projet avec les liens suivants :
 - [Études de la qualité de l'air](#)
 - [Études complémentaires de la qualité de l'air](#)
 - [Évaluation des émissions de gaz à effet de serre](#)
- Les perspectives d'évolution des émissions de polluants liés au trafic routier ;
- La méthodologie des études sur la qualité de l'air pour le projet ;

¹ CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

5.1. Données de trafics routiers

Un participant met en regard les données de trafics présentées par la DREAL et par la DIRMED en relève des incohérences :

- Le passage de 10 000 véhicules par jour à la Fossette selon la DREAL contre 16 000 selon l'étude de la DIRMED de 2018 ;
- Le passage de 16 000 véhicules par jour sur la RN 568 et la RN 569 selon la DREAL contre 28 000 selon l'étude de la DIRMED de 2018 ;
- Le passage de 37 000 véhicules à la sortie de Martigues selon la DREAL contre 76 000 selon l'étude de la DIRMED de 2018.

Les participants ont partagé :

- La nécessité de présenter des données cohérentes entre les différents services de l'État et actualisées ;
- **Une discontinuité des flux de véhicules** et un trafic accentué aux heures de pointe entraînant une congestion des routes ;
- La circulation de plus de 50 000 véhicules quotidiennement sur la commune de Fos-sur-Mer.

5.2. Qualité de l'air et la pollution

Les participants ont exprimé différentes remarques :

- Le souhait de considérer la santé des fosséens préalablement aux enjeux environnementaux.
- Une demande de plus de clarté sur les documents présentant l'état initial des données de pollutions atmosphériques et situation projetée avec le projet (cartographie, échelle) ;
- Des précisions concernant le périmètre de l'étude d'Atmosud et, en particulier, l'inclusion d'une bande latérale de 50 mètres autour des routes.
 - La DREAL précise que l'étude d'Atmosud présente les concentrations de particules fines sur une bande d'étude de part et d'autre du tracé.
- Des demandes de précisions concernant les sources de pollution prises en compte lors des études et en particulier la source de pollution aéronautique au regard de l'augmentation prévue de 30% de l'activité de la base aérienne d'Istres.
 - La DREAL précise que les sources aéronautiques sont bien prises en compte au sein des études et l'évolution de l'activité de la base aérienne également.
- Des précisions sur les caractéristiques du scénario d'évolution au « fil de l'eau » :
 - La DREAL précise que ce scénario s'appuie sur des hypothèses d'évolution des trafics à l'horizon 2030 avec la mise en service du contournement de Martigues-Port-de-Bouc et de la déviation de Miramas.
- Les raisons de la diminution de 43% de la pollution liée au transport routier par an dans les prévisions présentées.
 - La DREAL précise que ces évolutions sont liées à l'évolution des trafics et pour une majeure partie, à l'évolution du parc de véhicules roulants.

5.3. Études à venir sur la qualité de l'air

Le bureau d'études en charge des études d'opportunité de phase 2 (Egis), a présenté :

- La réglementation applicable ;
- Le contenu de l'étude d'opportunité phase 2.

Egis partage le fait que les éléments suivants sont pris en compte pour la comparaison des variantes :

- Estimation des émissions polluantes (méthodologie COPERT) ;
- Modélisation des dispersions atmosphériques ;
- Évaluation des concentrations dans l'air ambiant.

À l'issue de cette présentation, les participants ont demandé :

- **Un complément de mesure intégrant les BTEX** (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène) **et les particules fines** pour permettre une meilleure comparaison des variantes.
 - Egis précise qu'à ce jour, ces études sont prévues dans un 2^{ème} temps sur la variante qui sera retenue à l'issue de la concertation. Dans cette phase du projet, les mesures vont être réalisées sur l'émission du NO₂ qui représente le traceur de pollution routière le plus important.
 - La DREAL précise que l'analyse des BTEX pourrait être envisagée si elle est considérée comme pertinente. Une note de pertinence est demandée dans ce sens au bureau d'étude.
- La réalisation de l'ensemble des études dès à présent et non pas uniquement une fois la variante choisie.
 - La DREAL précise qu'à ce stade, il s'agit de qualifier un état initial et comparer des variantes, qu'il n'est pas pertinent de réaliser des études complètes sur toutes les variantes. Celles-ci seront réalisées sur les variantes retenues afin de constituer les dossiers nécessaires à la déclaration d'utilité publique du projet.
- **Une cartographie des différentes zones de captage** de la qualité de l'air ainsi que les résultats obtenus.
 - La DREAL indique que ces informations seront présentées et partagées sur le site internet du projet (<https://www.liaison-fos-salon.com>) lorsqu'elles seront connues.
- Un capteur au niveau de la zone des Carabins à Salon-de-Provence.
- Une étude de la pollution au-delà de la voie rapide.
- **L'articulation des études de la qualité de l'air** et les suites données aux données produites par le SPPPI :
 - Egis précise que la méthodologie des études est encadrée et prend en compte les éléments produits par le SPPPI².

Les participants ont demandé des précisions concernant :

- Les modalités de répartition des capteurs

² SPPPI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

- Egis précise que les capteurs sont placés à proximité de la source d'émission et des zones de population les plus denses. Une vigilance particulière est portée sur les établissements sensibles (établissements de santé, écoles, jardins potager, ...).
- **La durée et les périodes de réalisation des études** de la qualité de l'air en indiquant que le trafic routier en période scolaire n'est pas représentatif du trafic routier annuel.
 - Egis indique que les études seront réalisées en dehors des périodes de vacances scolaires et à deux saisons contrastées. Deux campagnes de mesures seront réalisées : une première en juin, d'une durée de 4 semaines et une seconde entre janvier et février 2023 de 4 semaines.
- L'impact de la variante du barreau des étangs sur la qualité de l'air :
 - La DREAL indique que la variante du barreau des étangs génère une réduction des émissions de 70% sur la RN568 à Fos. Par comparaison, l'option voie express permettait un gain inférieur. Cette variante a un impact bien plus important sur l'amélioration de la qualité de l'air des fossés.

Cependant, si le tracé BE permet une diminution de 70% des émissions sur Fos-sur-Mer, il entraîne également une augmentation de 100% des émissions au niveau du barreau des étangs (sans aménagement aujourd'hui).

Les participants ont également fait remarquer que :

- Lors du débat public, le directeur d'Atmosud avait précisé que **la part de particules fines était prépondérante** par rapport à celle des NOX et qu'il est conseillé d'inclure ces éléments aux études.
- **Le GPMM a prévu de doubler d'ici 2030 le nombre de conteneurs sur Fos-sur-Mer** et qu'il est important de prendre en compte l'évolution des combustibles utilisés pour les bateaux.
- La pollution causée par le méthane est très importante et due à la production du GNL.
- Même si la motorisation des véhicules évoluait, ces derniers resteraient toujours des sources d'émission de polluant.

6. NUISANCES SONORES

La DREAL présente (diapositives 35 à 43 du support de présentation) :

- Le diagnostic acoustique du territoire disponible sur le site internet du projet à l'adresse suivante :
 - [Diagnostic acoustique du territoire](#)
- La méthodologie des études acoustique pour le projet ;
 - La réglementation applicable ;
 - Le contenu de l'étude d'opportunité phase 2.

6.1. Mesures acoustiques

- La production de cartes représentatives des mesures acoustiques sur le territoire :
 - La DREAL précise que des cartes seront produites avec les mesures réalisées dans le cadre des études d'opportunité phase 2.
- La pollution acoustique et ses différentes origines : routières, aériennes, industrielles et ferroviaires.
 - La DREAL précise que toutes les sources de pollution acoustiques sont forcément prises en compte dans les mesures.
- L'unité de mesure acoustique :
 - La mesure du décibel suit une échelle logarithmique. 3 décibels supplémentaires correspondent à deux fois plus de bruit.

6.2. Études à venir sur les nuisances sonores

Les demandes de précision des participants ont porté sur :

- Les modalités des mesures acoustiques à venir :
 - Egis explique que l'étude acoustique est prévue en juin. 20 points seront mesurés en semaine pendant 24h.
- La mise en place des murs anti-bruit le long du tracé choisi sur Fos-sur-Mer.
 - La DREAL précise qu'il est trop tôt pour connaître les éléments de compensation précis à ce stade d'avancement du projet. Elle précise que les mesures compensatoires répondront aux enjeux acoustiques qui auront été mesurés et modélisés par les études.
- L'efficacité des murs anti-bruit :
 - Egis précise que les protections à la source, type écran acoustique, sont très efficaces. Les mesures à mettre en place seront évaluées selon les résultats de l'étude et des modélisations. Il existe également des protections de façade pour limiter l'impact des nuisances sonores (menuiseries de protection : double ou triple vitrage) qui peuvent être installées selon les configurations du terrain.
- **La réverbération du bruit à Fos-sur-Mer** qui est perçue notamment lorsqu'il y a des *raves parties* organisées dans la plaine de Crau ou encore la perception exacerbée des sons et des bruits l'été.
- La présence de plusieurs Points Noirs du Bruit sur la RN568.

7. Les suites du projet

Suite à la 1^{ère} séance de travail du groupe thématique « Air et santé », les échéances proposées sont les suivantes :

- Jeudi 7 Juin : séance n°1 du groupe de travail thématique « Contournement de Fos ».
- Jeudi 23 juin : séance n°1 du groupe de travail thématique « Agriculture / Nappe de Crau ».
- Fin juin : comité de concertation / retour vers le public.

- Septembre 2022 :
 - Séances n°2 des groupes de travail thématique ;
 - Partage de la caractérisation de l’ambiance sonore existante ;
 - Partage de la caractérisation de la qualité de l’air aux abords du projet ;
- Avancement des études d’opportunité de phase 2.

8. ANNEXE – Ressources

Le [site internet du projet](#) est dédié à la communication de l’ensemble des informations relatives au projet au grand public.

L’ensemble des études réalisées lors du Débat Public sont disponible sur la page *Documents et études* du site internet du projet :

- <https://www.liaison-fos-salon.com/copie-de-documents-et-etudes>

Vous retrouverez, en particulier :

- [Le support de présentation du groupe de travail](#)
- [Les études de la qualité de l’air](#)
- [Les études complémentaires de la qualité de l’air](#)
- [Évaluation des émissions de gaz à effet de serre](#)
- [Diagnostic acoustique du territoire](#)

9. ANNEXE – LISTE DES PRÉSENTS

MAÎTRE D'OUVRAGE – DREAL

Nom	Prénom	Organisme
MARY	Cédric	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
CEREA	Xavier	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRESTATAIRES DREAL

Nom	Prénom	Organisme
GIRON	Arnaud	Bureau d'études Egis
MONTANO	Marie-Christine	Bureau d'études Egis
PERICHON	Blandine	Cabinet de conseil Nicaya
FLEURUS	Jordan	Cabinet de conseil Nicaya

GARANT

Nom	Prénom	Organisme
FOURNIAU	Jean-Michel	CNDP

PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisme
ARAGNEAU	Alain	Mairie d'Istres
BERNARDINI	Anne-Lise	Métropole AMP
BERTHIER-FLANDIN	Laetitia	Métropole AMP
BERNEX	Jean-Luc	Métropole AMP
BESSA	Alison	Métropole AMP
CALLET	Marie-Pierre	Département des Bouches-du-Rhône
CARTON	Christine	Habitante
CARTON	Daniel	Habitant
DALCOL	Gilbert	Représentant de l'association MTCB
GALLICIAN	Jean-Christophe	Entreprise ASF
GUIEU	Sylvie	Mairie d'Istres
HETSCH	Jean	Mairie de Fos-sur-Mer
MAURY	Fabrice	Habitant
MEUNIER	Romuald	Représentant de l'association MTCB
MOUTET	Daniel	Représentant de l'association ADPLGF
TROUSSIER	Philippe	Mairie de Fos-sur-Mer